

PARURE 3 Boules rouges + Boucles d'oreilles boules rouges	30.00 €	PARURE 4 Collier perles blanches + Boucles d'oreilles blanches	30.00 €
PARURUE 5 Boutin rouge Bracelet + Boucles	20.00 €		
QUEAUX ET SON PASSE			
Des seigneurs de Queaux	6.00 €	Fourgeret	10.00 €
Vent de biens nationaux	6.00 €	Saint Joseph	10.00 €
Nos croix	6.00 €	Préhistoire, prohistoire et antiquité	10.00 €
Les cousins 1	6.00 €	Série de carte postale NB	3.50 €
Les cousins 2	6.00 €	Cartes postales NB à l'unité	0.30 €
Les cousins 3	6.00 €	Carte postale couleur à l'unité	0.30 €
Moulins Meuniers et Boulangers	6.00 €	Carte postale couleur petites (voeux)	0.30 €
Métiers du Fer et du Bois	6.00 €	Cartes postales couleur anciennes	0.30 €
Justice et procès	6.00 €	Cartes postales couleur nouvelles	0.30 €
De Caioca à Queaux	10.00 €	La série CP couleur X 6	1.50 €
Queaux en fleurs	10.00 €	Bulletins au détail	2.00 €
De l'Aube au Crépuscule	10.00 €	Marque-pages petit format	0.20 €
Le semeur de Minuit	13.00 €	Marque-pages grand format	0.20 €
Couvrailles	14.00 €	Cadre + photo	1.00 €
Mues Traversières	18.00 €	Boite en bois avec photo noir et blanc	2.00 €
Les nourrices, les mères, enfance etc	13.00 €	Agrandissements A3	3.00 €
Les villages	10.00 €		
GESTE EDITIONS			
Remèdes traditionnels	19.00 €	L a Vienne vue du ciel	19.00 €
Plantes sauvages	25.00 €	Châteaux Romains du Poitou	46.00 €
Guide de la forêt	10.00 €	Poitou-Charentes At Heart	19.00 €
Guide paysages poitou	16.50 €	Agenda compostelle	13.90 €
Le baudet du poitou	14.00 €	Histoire du Poitou	51.00 €
Se souvenir de la Vienne	19.00 €	Peluchon Patchwork	14.00 €
Carnets de la Vienne	8.00 €	Mots fléchés	9.90 €
Regards sur le Montmorillonnais	25.00 €	Mon village libéré	8.00 €
Des contes comme je les dis	20.50 €		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider ces tarifs.

3. TRAVAUX EGLISE

Afin de continuer la réhabilitation des bâtiments communaux, Madame le Maire propose :

- d'effectuer des travaux dans l'église :

remplacement de 4 lampes infra-rouge 1500W:

Chris Multi-services	1 916.67 € HT
MCLA Electricité	1 152 € HT

remplacement de disjoncteur de protection chauffage infra-rouge 3P C16A :

Chris Multi-services	204.84 € HT
MCLA Electricité	148 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Choisit l'entreprise MCLA pour les travaux à effectuer dans l'église.

4. BUDGET CAMPING : DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame le Maire fait observer qu'il conviendrait d'effectuer les ajustements suivants au budget annexe du camping suite à la demande de la trésorerie. Une erreur d'imputation est apparue sur le budget de 2015 et il convient d'en faire la régularisation.

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses				Recettes			
Article	Chapitre	Libellé	Montant	Article	chapitre	libellé	Montant
1328	13	Subventions d'équipement non transférables	120 000.00	1318	13	Subventions d'équipement transférables	120 000.00
		Total Dépenses	120 000.00			Total Recettes	120 000.00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à ces ajustements

5. BUDGET MAIRIE : DECISION MODIFICATIVE N°6

Madame le Maire fait observer qu'il conviendrait d'effectuer les ajustements suivants au budget communal.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses				Recettes			
Article	Chapitre	Libellé	Montant	Article	chapitre	libellé	Montant
65548	65	Autres contributions	7 801.21				
73921	14	Attributions de compensation	1 891.00				
678	67	Autres charges exceptionnelles	-9 692.21				
		Total Dépenses	0.00				

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses				Recettes			
Article	Chapitre	Libellé/opération	Montant	Article	chapitre	libellé	Montant
2312	23	Op 0055 agencement	89.76				
020	020	Dépenses imprévues	-89.76				
		Total Dépenses	0.00				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à ces ajustements

6. FINANCEMENT DU POSTE DE CHEF DE PROJET AMENAGEMENT TOURISTIQUE

Le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre du développement touristique du territoire, les communes de Queaux, Moussac, Millac, Isle Jourdain, Vigeant et Aailles Limouzine se sont s'associées pour créer un pôle touristique majeur autour d'une thématique commune : la Vallée de la Vienne.

A ce titre, il a été demandé à la Communauté de Communes de piloter pour le compte des 6 communes, l'élaboration d'un pôle touristique qui graviterait autour des activités culturelles, sportives, familiales et de loisirs.

Pour mener à bien un projet de création d'un pôle touristique dans un délai assez bref, la Communauté de Communes du Montmorillonais (CCM) a recruté un chef de projet aménagement touristique, en charge, sous la supervision de la

responsable de pôle Développement de la CCM, d'élaborer et de piloter le projet baptisé Val de Vienne Sensation (VVS).

Pour l'année 2017, il s'agit de savoir si vous souhaitez de nouveau mutualiser ses services et si tel est le cas de préciser quel pourcentage et pour quelles missions spécifiques. Il vous est proposé de participer au financement du poste à hauteur de 2,5 % sur une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE D'octroyer un fonds de concours à la Communauté de Communes à hauteur de 1,5 % pour la structuration de la communication, la mise en réseau des acteurs touristiques et l'accompagnement au montage du projet touristique sur la commune sous réserve que le bilan de l'année 2015 ainsi que le projet 2017 soient produits.

- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer ledit acte et tout document s'y rapportant.

7. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONTMORILLONNAIS (CCM)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais (CCM); Celui-ci retrace l'ensemble des réalisations 2015 ainsi qu'une vue d'ensemble du compte administratif de cette même année.

Les représentants de la Commune au Conseil communautaire répondent aux questions posées par le Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 7 voix pour, et 3 abstentions :

- APPROUVE le rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes du Montmorillonnais

8. DEMANDE DE CLASSEMENT : CATASTROPHE NATURELLE 2016

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que suite à la période de sécheresse de l'été 2016, plusieurs propriétaires ont constaté des fissures et des mouvements de terrain sur leurs immeubles.

Madame le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour demander au service Interministériel de Défense et Protection Civile d'examiner la reconnaissance de la commune de Queaux en catastrophe naturelle 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter auprès de Madame la Préfète de la Vienne l'arrêté ministériel de catastrophe naturelle.

9. BUDGET CCAS : DECISION MODIFICATIVE N°1

Madame le Maire fait observer qu'il conviendrait d'effectuer les ajustements suivants au budget du CCAS.

SECTION FONCTIONNEMENT :

Dépenses				Recettes			
Article	Chapitre	Libellé	Montant	Article	chapitre	libellé	Montant
6232	011	Fêtes et cérémonies	500.00				
6561	65	Secours d'urgence	-500.00				
		Total Dépenses	0.00				

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord à ces ajustements

10. MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA CCM POUR L'EXTENSION POUR LE CAMPING MUNICIPAL

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour la mise à disposition des services de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe pour l'extension du camping municipal.

Madame le Maire donne lecture du projet de convention.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité:

- ACCEPTE la convention proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention.

11. INFORMATION : TOURISME et TAXE DE SEJOUR

A compter du 1er janvier 2017 une taxe de séjour sera appliquée par tous les hébergeurs pour le compte de la Communauté de communes Vienne et Gartempe et du Conseil Départemental de la Vienne.

Cette taxe sera appliquée par personne de plus de 18 ans et par nuitée. Elle est fonction de la catégorie d'hébergement. et s'échelonne de 0,22 € à 4,40 €.

Avant le 10 de chaque mois une déclaration devra être effectuée pour la fréquentation du mois précédent. Un état récapitulatif sera adressé aux hébergeurs chaque trimestre afin de reverser la taxe collectée.

Un nouveau gîte "Le gîte du ROULLIER" ouvrira fin décembre. Il offre un hébergement de grande qualité pour 37 personnes.

Désormais tous les gîtes devront être déclarés.

Les associations qui régissent les offices de tourisme sont dissoutes. Mais il ya aura un bureau à L'Isle-Jourdain. C'est désormais la Communauté de communes Vienne et Gartempe qui va gérer l'office de pôle avec des documents produits à l'échelle des 55 communes.

12. EAUX DE VIENNE : CONVENTION POUR L'ENTRETIEN ET LE CONTROLE DES EQUIPEMENTS INCENDIE

Madame le Maire rappelle que la commune peut confier au Syndicat Eaux de Vienne - Siveer, l'entretien et le contrôle des équipements incendie.

Considérant la possibilité pour la commune d'emprunter l'appareil de contrôle à la commune de Montmorillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire, à valider l'option ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES

➤ PLUI

Suite à la première réunion en novembre, nous avons dû remplir des documents pour indiquer notamment les terrains qui pourraient faire l'objet de nouvelles constructions, sachant que celles-ci ne pourront être supérieures à 2 ou 3 par an.

Désormais il faut établir le plan de protection des arbres et des haies avant fin mars.

➤ COMPTE RENDU COMMISSIONS :

Les compte-rendus de commissions comme ceux du conseil sont en ligne sur le site

- **Sentiers** : le 30 novembre.

Deux problèmes sur les sentiers : un à "la coupe" à voir avec le propriétaire, et une voie communale qui n'apparaît pas au cadastre.

Pour le balisage et son entretien : s'appuyer davantage sur les randonneurs. Forte fréquentation cette année, mais problème de l'entretien au petit' crochet sur certains passages.

Dans le cadre du projet touristique VVS : un sentier est à l'étude avec le SMPM. Le thème pourrait être sur la boucle Queaux, Moussac, Persac, "la Vallée des châteaux". A mettre à l'étude.

Prochaine réunion le 28 décembre 2016.

- **Artisans et commerçants** : 2 décembre

Décision de refaire le 4 pages du livret d'accueil et le remettre aux nouveaux habitants

Présentation des commerçants et artisans aux nouveaux habitants à 16h avant les vœux

Poursuite de la page vie économique mettant en évidence les nouveautés

Revoir les panneaux de signalisation (déplacer ceux existants à la Barbade)

- **Circuit des artistes, vie associative et culturelle** : 17 décembre à 10h

Festival d'été : garder la diversité, les associations sont toujours demandeuses de participer, le programme avance

Le Circuit des artistes aura lieu à la Pentecôte sur trois jours (début juin) avec de la musique

Une innovation cet été avec le Théâtre de M. J-M SILLARS du 10 au 16 août 2017

- DOSSIER CAMPING

L'instruction par la DREAL est toujours en cours. Il faudra redéposer le plan d'aménagement ensuite auprès de la DDT.

Fin du conseil à 20 h

Prochain conseil le 16 janvier 2017 à 18h
